

**Délibération n°15**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
12 octobre 2022

**Objet :** Transport public urbain  
et non urbain - mise en  
accessibilité de quais de bus :  
attribution d'un fonds de  
concours à la commune de  
Châtel-Guyon

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre**, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**  
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** Mme BERTHELEMY Hélène

**Rapport n°15 – Transport public urbain et non urbain - mise en accessibilité de quais de bus : attribution d'un fonds de concours à la commune de Châtel-Guyon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 5216-5 VI,  
Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses obligations en matière d'accessibilité généralisée de la chaîne des déplacements,  
Vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics qui a instauré le schéma directeur d'accessibilité agenda d'accessibilité programmée (SDA'ADAP),  
Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la délibération du 30 juin 2016 de Riom communauté approuvant l'actualisation du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports urbains (SDAT),  
Vu la délibération du 4 juillet 2022 de la commune de Châtel Guyon relative à la demande de fonds de concours pour le financement du projet d'aménagement d'un quai de bus situé rue Avenue de Belgique à Châtel Guyon,

Considérant que les communes ont la charge de mettre en œuvre l'accessibilité des quais de bus sur leur territoire, hors voirie d'intérêt communautaire,  
Considérant que le Bureau communautaire du 12 juin 2018 a validé la participation de RLV par fonds de concours, à hauteur de 50 % du reste à charge, au financement de la mise en accessibilité des quais de bus sur voirie communale réalisée par les communes,  
Considérant le projet d'aménagement d'un quai situé rue Avenue de Belgique à Châtel Guyon,  
Considérant le plan de financement de l'aménagement du quai de bus :

	Commune	RLV (Fonds de concours)	TOTAL H.T.
Mise aux normes quai de bus Avenue de Belgique	5 633,75 € HT	5 633,75 € HT	11 267,50 € HT

**Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le versement d'un fonds de concours de 5 633,75 € HT à la commune de Châtel Guyon pour l'aménagement du quai de bus avenue de Belgique ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 05 octobre 2022***

***Le Président***  
**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*